Committee to be designated by the Chairman after the usual consultations and that the quorum be three.

The question being put on the motion, it was—Resolved in the affirmative.

The Clerk, in compliance with the Order of Reference dated Tuesday, October 22, 1991, proceeded to consider Bill C-27, An Act respecting the privileges and immunities of foreign missions and international organizations.

Serge April made a statement and, together with the other witness, answered questions.

The Clerk of the Committee distributed a communiqué from the Embassy of Peru regarding the report of Amnesty International on human rights in Peru.

The Committee discussed its future schedule of business with respect to the possible establishment of a Sub-committee on national defence and security concerns.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated Thursday, November 21, 1991, proceeded to consider the need to engage professional and clerical staff with respect to the Committee's examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

The Committee agreed to authorize the Chairman to engage the services of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, subject to approval by the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, and by the Senate of a Committee application for budget authorization.

At 6:12 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST

désigné par le président après les consultations habituelles et que le quorum soit de trois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 22 octobre 1991 passe à l'étude du projet de loi C-27, Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales.

Serge April fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Le greffier du Comité distribue un communiqué de l'Ambassade du Pérou concernant le rapport d'Amnistie internationale sur les droits de la personne au Pérou.

Le Comité discute du calendrier de ses travaux futurs concernant la création possible d'un sous-comité de la défense nationale et de la sécurité.

Le Comité, conformément à l'Ordre de renvoi du jeudi 21 novembre 1991, considère la nécessité d'engager du personnel professionnel et de bureau en vue de l'étude par le Comité des négociations concernant un accord nord-américain de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et toutes autres questions commerciales connexes.

Le Comité convient d'autoriser le président à engager les services du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce étranger sous réserve d'approbation par le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration et par le Sénat d'une demande par le Comité d'une autorisation de budget.

À 18 h 12, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier adjoint du Comité

DOUG ARNOTT

Acting Clerk of the Committee